



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Julie Létourneau, directrice générale / secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Ludger, que le Conseil municipal de Saint-Ludger tiendra une séance régulière le mardi 9 octobre 2018 à 19h30 à la Salle du Conseil au 212, rue La Salle, deuxième étage.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

NATURE ET EFFET : Permettre l'agrandissement d'un terrain qui ne respecte pas l'article 8.5 b) du Règlement de lotissement 2006-92 qui mentionne ce qui suit :

b) cet agrandissement ne peut avoir pour effet de rendre davantage dérogatoire un terrain contigu adjacent (relativement à la superficie) ou de rendre dérogatoire un lot adjacent conforme.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : Lot 4 189 846 sur la rue Roger-Bégin de la Municipalité de Saint-Ludger.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

DONNÉ à Saint-Ludger, ce 24 septembre 2018.

JULIE LÉTOURNEAU

Directrice générale / secrétaire-trésorière